



CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU DU 23 JUIN 2017 A 20H.00 A L'HÔTEL DE VILLE D'OLLON

M. le Président Jean-François THEUBET ouvre la séance et fait procéder à l'appel des Conseillers. Celui-ci dénombre 60 présents et 10 excusés.

M. le Président annonce que deux postulats ont été déposés auprès du Bureau. Ils seront développés par leurs auteurs au point 3. Dès lors, ordre du jour proposé et accepté se présente comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2017
3. Postulat déposé par Mme la Conseillère Catherine FLUTSCH et intitulé :
« Pour des routes sûres pour tous à Antagnes »

Postulat déposé par M. le Conseiller André BAUMANN et intitulé :
« Pour la planification et le développement de places d'accueil destinées aux camping-cars »

4. Rapport de la Commission de gestion (CoGe) 2016
5. Adoption des réponses de la Municipalité aux vœux et souhaits de la CoGe
6. Etude des comptes 2016
7. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2016
8. Adoption des comptes 2016
9. Préavis N° 2017 / 08 : Adduction de l'eau des Sources de la Rippaz
Rapports des Commissions

Préavis N° 2017 / 09 : VILLARS – Sentiers de liaisons piétonnes verticales (Minerve-Piscine, Place du Rendez-vous – Pont de Chesières, Gare de Villars – Collège d'En Haut)
Rapports des Commissions

Préavis N° 2017 / 10 : CHESIERES - Sécurisation des berges et du lit de la Petite Gryonne
Rapports des commissions

10. Nomination de la Commission de Gestion 2017/2018
11. Renouvellement du Bureau du Conseil
12. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement
13. Communications municipales
14. Propositions individuelles

1. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président indique avoir reçu un rapport du Groupe mobilité Chablais et Pro Vélo qui est à disposition des intéressés.

Il n'y a pas d'autre communication de la part du Bureau.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 avril 2017.

M. le Président Jean-François THEUBET indique qu'un changement est à apporter à la page 8 de la version envoyée aux Conseillers, au sujet du Règlement du Service des eaux et de la modification des articles 6 et 7 de l'annexe sur la distribution de l'eau, à savoir que la nouvelle teneur de la fin du premier paragraphe est la suivante : *« Pour ce faire, les articles concernés devaient être soumis à l'approbation du Législatif. M. le Municipal précise que le règlement accepté l'année dernière est entré en force à partir du 1^{er} janvier 2017 mais les dernières factures d'eau adressées aux citoyens ont été établies sans modification. »* Aucune autre remarque n'est formulée par l'Assemblée qui accepte, à main levée et à l'unanimité, ce procès-verbal.

3. Postulat de Mme la Conseillère Catherine FLUTSCH intitulé : « pour des routes sûres pour tous à Antagnes »

Mme Catherine FLUTSCH est invitée à donner lecture de son postulat qui demande à la Municipalité *« d'étudier et de rapporter sur des aménagements possibles de la Route d'Antagnes, du Chemin des Plumasses et de la Route du Pissot dans le but d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de ces axes. Ces aménagements auraient pour but de ralentir le trafic et par la même occasion de rendre le village d'Antagnes moins attractif pour le trafic de transit »*.

Le postulat, dans son intégralité est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président sollicite le vote du Législatif afin de savoir s'il accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité. A main levée et à la majorité évidente cette proposition est acceptée.

3. Postulat de M. le Conseiller André BAUMANN intitulé : « Pour la planification et le développement de places d'accueil destinées aux camping-cars »

M. André BAUMANN est invité à donner lecture de son postulat qui demande à la Municipalité *« d'étudier la pertinence et la faisabilité de réaliser des aires d'accueil pour camping-cars, non seulement sur des places existantes mais également d'en tenir compte lors des réalisations à venir et cela aussi bien sur le haut de la Commune qu'en plaine »*.

Le postulat, dans son intégralité, est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président sollicite le vote du Législatif afin de savoir s'il accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité. A main levée et à la majorité évidente cette proposition est acceptée.

4. Rapport de la Commission de gestion (CoGe) 2016

La lecture du rapport de la Commission de Gestion est donnée par son Président M. Quentin RACINE. Chaque Conseiller ayant reçu le rapport avec les comptes communaux, il est considéré que chacun a pu en prendre connaissance avant la séance. Et partant de ce principe, seules les conclusions et quelques considérations sont lues.

Ce rapport est mis en discussion.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE a remarqué qu'à la page 3 du rapport de la CoGe, il y est mentionné que des containers de 25 litres, destinés aux déchets organiques des restaurants et des hôtels, sont à disposition pour la modique somme de Fr. 5.--. Elle s'étonne cependant d'une si faible contenance.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond qu'il s'agit d'une erreur et que la capacité de ces conteneurs est de 120 litres.

Mme Stéphanie GENOUD remercie et félicite la Municipalité pour la présentation claire et détaillée des comptes 2016 mais regrette que, dans le rapport du Service de l'urbanisme, il n'est pas fait mention de la réception d'env. 150 oppositions concernant le projet de karting à St-Triphon (sous le jardin botanique). Ce dossier a pourtant été très médiatisé durant l'année 2016. Seule la Commission de Gestion y consacre quelques lignes dans son compte-rendu.

5. Adoption des réponses de la Municipalité aux vœux et souhaits de la CoGe

M. Quentin RACINE, donne lecture des vœux et souhaits de la CoGe et M. le Syndic P. TURRIAN donne les réponses de la Municipalité.

Au nom de la Commission de Gestion, son Président recommande au Législatif d'accepter les réponses de l'Exécutif.

M. le Président soumet au vote les réponses aux vœux et souhaits de la CoGe. Celles-ci sont acceptées à la majorité évidente (2 abstentions).

6. Etude des comptes 2016

M. le Président Jean-François THEUBET passe en revue les comptes, en citant les têtes de chapitres qui s'y rapportent. Les Conseillers sont invités à intervenir au fur et à mesure de l'énumération pour poser leurs questions.

Compte 420 – Construction et urbanisme

420.3185 – Honoraires et expertises

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI indique que les chiffres mentionnés dans les commentaires de ce compte comportent des erreurs car il y a eu un décalage au moment de la saisie des montants. En effet, les chiffres exacts sont :

- PPA du Lombard	Fr.	5'324.--
- Recours Arveyes - zone réservée	Fr.	39'399.40
- Avis de droit et expertise Police des constructions et divers	Fr.	12'284.--
- LAT - Redimensionnement zone à bâtir	Fr.	65'992.60
- Surveillance de chantiers (sécurité)	Fr.	1'200.--
- Etude glissement d'Arveyes, le montant est compris dans le point 2 « Arveyes zone réservée ».		

Compte 450 – Traitement des déchets

450.3526 – Incinération des ordures

Mme Marie OULEVEY CIOMPI remarque que le prix de l'incinération du bois est passé de Fr./To 40.-- en 2015 à Fr./To 100.-- en 2016. Elle demande à quoi est due une telle augmentation.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que les années précédentes la Satom avait besoin de matières premières pour alimenter ses fours et appliquait des prix bas mais, maintenant qu'elle en a assez, elle a augmenté ses tarifs.

Compte 560 - Service dentaire scolaire

M. André BAUMAN fait part de ses considérations quant aux pratiques qui ont cours au Collège de Perrosalle pour le dépistage bucco-dentaire des élèves et qui ne répondraient pas aux normes préconisées. M. le Conseiller indique que : « *L'institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) a publié un rapport qui montre une forte disparité concernant le dépistage dentaire au niveau cantonal. La qualité de celui-ci dépend principalement de deux éléments:*

1. *Les moyens mis à disposition : Il est recommandé que le dépistage se fasse soit au cabinet soit dans une caravane dentaire. Si cela n'est pas possible, un local doit être mis à disposition avec du matériel adéquat. Un cahier des charges est publié par le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et le Service de la santé publique (SSP). La Commune d'Ollon ne répond pas au minimum qui spécifie notamment l'utilisation d'une chaise à tête réglable et qui conseille la mise à disposition d'air comprimé.*
2. *Le temps consacré pour chaque élève : Celui-ci pourrait être optimisé notamment en raison de la gestion des questionnaires qui déterminent si l'élève est déjà suivi chez un dentiste. Si ceux-ci ne sont pas retournés, par défaut l'élève suit le dépistage. Dans un sens cela permet d'éviter de passer à côté d'élèves non suivis, mais une gestion un peu plus stricte des questionnaires permettrait probablement de diminuer le nombre d'élèves à dépister et augmenterait le temps à disposition ».*

Compte 570. – Camps et Sports scolaires

570. 3652 Participation s/coût camps scolaires

M. Marc-Henri DUC a lu dans les commentaires que le Canton a octroyé un subside de Fr. 40'000.-- ce qui rend les camps bénéficiaires. Il demande si c'est une nouveauté que l'Etat participe à ces coûts.

M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET répond qu'il s'agit en fait du remboursement des camps de l'année précédente et que cela produit un décalage par rapport à la comptabilité.

M. Pierre MEYLAN complète la réponse en indiquant qu'en 2015 le Canton avait décidé de mettre un montant de Fr. 500'000.-- au budget pour les camps sportifs, somme qui était à répartir entre toutes les Communes. La Direction des écoles d'Ollon s'est précipitée sur l'aubaine et a annoncé tous ses camps et sorties à ski pour 2015 et 2016. Elle a ainsi obtenu, sur l'année scolaire, près de Fr. 50'000.--. M. le Conseiller explique que cette pratique va changer car l'Etat s'est rendu compte que cette enveloppe n'était pas adaptée aux nécessités des 100 établissements scolaires du Canton. Le système de calcul va être changé et les subventions seront certainement revues à la baisse.

La parole n'est plus demandée jusqu'au terme de l'énumération des Comptes.

7. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2016

M. Jean-François THEUBET demande à M. Gilbert FREYMOND, Président de la Commission des Finances, de lire son rapport qui préconise l'adoption des Comptes présentés.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE, l'an passé, avait émis l'idée qu'il y avait trop d'amortissements extraordinaires et il lui avait été expliqué qu'une partie était prélevée sur les réserves. Pour cette année, elle demande à combien s'élèvent les amortissements extraordinaires

M. le Syndic Patrick TURRIAN explique que, ces dernières années, des amortissements extraordinaires n'ont été réalisés qu'au Service des eaux et à celui des égouts & épuration (comptes à recettes affectées). Pour les autres Services, les amortissements extraordinaires concernent exclusivement des prélèvements aux réserves pour des préavis.

Mme JUNGCLAUS demande de quel ordre de grandeur est le montant de ces amortissements supplémentaires.

M. le Syndic donne le détail en ce qui concerne le Service des Eaux (Cpte 810.3320), à savoir :

2010/04 – Assainissement du village, Panex – étape 2010 - Fr. 38'360.85

2010/09 – Route de Villars, Ollon – Lot 11 - Fr. 47'100.70

2010/12 – Route de Champex, Chesières – Fr. 99'506.25

2010/15 – Assainissement du village, Panex – étape 2011 – Fr. 80'594.75

2011/03 * Assainissement du village, Huémoz – étape 2011 - Fr. 168'380.85

soit un total de Fr. 433'943.90. M. le Syndic P. TURRIAN fait remarquer que malgré cela un montant très important de Fr. 1'278'013.61 (cpte 810.3810.00) a encore été attribué aux réserves du Service des eaux.

En ce qui concerne les égouts, cpte 460.3311, M. le Syndic P. TURRIAN énumère également les amortissements supplémentaires effectués, à savoir :

2009/13 - Ollon – Station d'épuration – Fr. 152'560.16

2009/22 - Village de Huémoz – Fr. 186'684.55

2010/04 - Village de Panex – Fr. 17'888.85

2010/09 - Route de Villars, Ollon – lot 11 – Fr. 84'022.90

soit un total de Fr. 441'156.46. M. le Syndic souligne, là aussi, qu'un montant de Fr. 397'527.43 (cpte 460.3810) a été attribué aux réserves du Service des égouts et épuration.

Mme JUNGCLAUS remercie M. le Syndic pour sa réponse et relève les excellents résultats de ces comptes en regard d'env. Fr. 830'000.– d'amortissements extraordinaires et du 1,5 million mis en réserve.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI indique que l'année prochaine, pour répondre au vœu de la Commission des Finances, l'entier du rapport de révision des comptes du Centre des Sports figurera dans le document des comptes communaux. Il admet que cette année était particulière avec les travaux de la piscine et le retard qui en a découlé. A cela est venu s'ajouter le changement du Conseil d'administration, en début d'année, ce qui fait que ces comptes n'ont pu être validés qu'au début juin. Une copie a été remise ce jour au Président du Conseil qui se chargera de la transmettre aux Conseillers. M. le Municipal répondra aux éventuelles questions y ayant trait lors de la prochaine séance du mois d'octobre.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au point suivant.

8. Adoption des comptes 2016

M. le Président relit les conclusions du rapport des Comptes et soumet ceux-ci au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée et à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- Ayant pris connaissance des Comptes 2016 présentés par la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission de Gestion
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

D'ADOPTER les comptes 2016 établis par le Service des finances communales et de donner décharge aux organes responsables de leur établissement.

9. Préavis n° 2017/08 - Adduction de l'eau des Sources de la Rippaz

M. Roberto VALTERIO donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis dont les conclusions corroborent celles de la Municipalité.

M. Stéphane COSANDEY donne lecture du rapport de la Commission des finances qui valide également les conclusions du préavis municipal.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Municipal Alain DERIAZ souhaite apporter des précisions et des indications sur ce préavis. Le texte de son intervention est reproduit ci-après :

- « Concernant l'opposition de la Commune de Bex, celle-ci a été levée avec la signature de la Convention entre nos deux Communes (chap. 4 page 5).
- Le dossier d'enquête publique de la station de turbinage n'a pas fait l'objet d'opposition (chap. 4 page 5).
- Le Service de la Consommation et des Affaires vétérinaires (SCAV) a donné un avis favorable sur ce dossier (gestionnaire du réseau au niveau cantonal), Nous avons ainsi reçu cette semaine le permis de construire pour ces installations.
- Tous ces documents pourront donc être transmis à Swissgrid dans les délais demandés.

D'autre part, dans le puits, les travaux de mise en place des tubes de captage et le retrait des tubages du dernier forage se poursuivent. On constate une forte augmentation des débits, confirmant ainsi les chiffres des prévisions de la production d'énergie.

Comme mentionné dans le préavis, les montants des travaux, sur lesquels vous êtes appelés à vous exprimer, ont été estimés sur la base de prix pratiqués actuellement sur le marché. Entre-temps, nous avons reçu les offres pour la conduite d'adduction de la Rippaz.

- Sur les travaux de génie civil, les montants reçus se situent environ 10% en dessous de nos prévisions.
- Sur les travaux d'appareillage, les montants reçus fluctuent passablement selon le fournisseur de conduites, l'analyse des offres est encore en cours, cependant les montants des offres reçues se situent environ 50 % au-dessus de nos prévisions.
- Concernant les travaux spéciaux le montant de l'offre reçue se situe 20 % en dessous de nos prévisions.

On peut dès lors prévoir que le montant global de ce projet va se situer entre 31 et 33 millions. A ce jour, 14.7 millions ont déjà été engagés.

Pour rappel, le financement de ce projet est assuré de la manière suivante :

- 6 millions reçus de la Chimie comme indemnisation du puits n° 2 pollué,
- 4 millions que l'on doit encore négocier avec le Canton pour la suppression du puits n°1 qui tombe dans l'emprise de Rhône 3 (R3) (négociations reportées en septembre par le Canton),
- 0.5 million de subvention versée par ECA,
- 6,8 millions via le compte 810.3320, selon préavis actuel,
- 2.2 millions via le compte 810.3320, selon préavis futur,
- 0,45 million que l'on recevra chaque année par la vente de l'électricité. ($0,45 \times 30 \text{ ans} = 13.5 \text{ millions}$),

soit un total de **33 millions**.

Ne sont pas comptés dans ces chiffres, la vente de l'eau qui permettra de payer l'exploitation des installations.

Un préavis vous sera encore soumis pour la construction de l'ouvrage de turbinage et des dernières installations comme annoncé au chapitre 6. Le montant demandé dans ce

préavis dépendra également des imprévus rencontrés lors de la pose de la conduite, toutefois le montant devrait se situer entre 2 et 4 millions.

Consciente des gros montants engagés sur ce projet, la Municipalité dispensera toute son énergie et sa détermination pour que le délai et les montants annoncés soient respectés, afin d'inaugurer ces installations courant 2019.

Vous serez bien entendu tenus au courant de l'avancement des travaux lors des Conseils ou par l'intermédiaire du Boyard ».

M. Robert SCULATI ne comprend pas le sens de la phrase du rapport de la CoFi : « Il n'est pas non plus question de baisser le prix de l'eau car cela impliquerait aussi de baisser le prix de l'eau pour les résidences secondaires ».

M. le Municipal Alain DERIAZ et M. Stéphane COSANDEY reconnaissent qu'elle n'a pas sa raison d'être.

M. le Syndic Patrick TURRIAN indique que le prix de l'eau devrait être revu à la baisse si l'on considère les recettes qui découleront de la vente d'électricité dans les prochaines années. En effet, cela voudrait dire que le Service des eaux est financé par la vente de cette énergie ce qui tronquerait ses recettes. Pour cette raison, la Municipalité souhaite créer un compte « production d'énergie/énergie renouvelable » d'où seront prélevés les montants destinés aux investissements relatifs au turbinage, pose de panneaux solaires et autres énergies renouvelables et ceci pour tous les Services. Revenant à la Rippaz, M. le Syndic précise encore que le montant à amortir, après le prélèvement aux réserves, s'élève à Fr. 10'192'000.--, sans l'acquisition des Sources qu'il n'y a pas lieu d'amortir puisque c'est un patrimoine et donc un actif au bilan du Service des eaux. Il indique encore que ce montant sera amorti sur 30 ans ce qui correspond à Fr. 339'000.-- par an. Il apparaît donc que le Service précité est tout à fait à même de supporter cet investissement au vu des revenus dégagés, même sans tenir compte des gains de la production énergétique et sans augmenter le prix de l'eau.

M. Alain BURNIER fait remarquer que le journal 24Heures de ce 23 juin, dans son compte-rendu de la séance du Conseil communal bellerin, indique que « Riche en eau, la Commune n'aura pas à se soucier de l'approvisionnement, contrairement à sa voisine d'Ollon à qui elle a d'ailleurs vendu l'or bleu de la Rippaz... ». M. le Conseiller rappelle ici que cette source a été achetée à un privé et regrette que la presse relaie une mauvaise information.

M. le Syndic Patrick TURRIAN partage l'avis de M. BURNIER et demande que les représentants de la presse présents ce soir apportent un correctif et publient dans leurs lignes que c'est à la suite d'une expropriation que la Commune d'Ollon a pu acheter les Sources de la Rippaz à la Société des Salines.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis municipal avant de les soumettre au vote.

A main levée et à la majorité évidente (1 abstention),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2017/08
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux de construction de la conduite d'adduction de l'eau des sources de la Rippaz proposés pour un montant total de **Fr. 14'349'960.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de la TVA récupérée),
3. d'**AMORTIR** l'investissement au cours de son exécution, par la réserve du Service des eaux, par un prélèvement total de **Fr. 6'000'000.--** via le compte 810.3320,
4. d'**AMORTIR** l'investissement net, après déduction du prélèvement à la réserve, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par le compte 810.3310.

9. Préavis n° 2017/09 - VILLARS – Sentiers de liaisons piétonnes verticales (Minerve-Piscine, Place du Rendez-vous – Pont de Chesières, Gare de Villars – Collège d'En Haut)

M. André BAUMANN donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis dont les conclusions corroborent celles de la Municipalité.

M. Mathieu JOURDAIN donne lecture du rapport de la Commission des finances qui valide également les conclusions du préavis municipal.

M. le Président ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Il procède donc à la relecture des conclusions avant de les soumettre au vote.

A main levée et à l'unanimité en séance

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2017/09
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux des sentiers proposés pour un montant total de **Fr. 371'520.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** l'investissement net après déduction du prélèvement à la réserve, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 10 ans, par le compte 430.3310.

9. Préavis n° 2017/10 – CHESIERES - Sécurisation des berges et du lit de la Petite Gryonne

M. Oscar BONZON donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis dont les conclusions corroborent celles de la Municipalité.

Mme Josiane PANCHAUD donne lecture du rapport de la Commission des finances qui valide également les conclusions du préavis municipal.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Municipal Alain DERIAZ indique en préambule qu'il suivra avec plaisir la suggestion de la Commission technique d'aller visiter l'exutoire situé sous la Place du Rendez-vous et précise que le clayonnage en bois sera effectué par les bûcherons de la Commune.

M. Robin PERRIN demande si la conduite sèche située à l'amont du bâtiment du Télécabine et destinée aux pompiers va être conservée.

M. Alain DERIAZ répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, la relecture des conclusions est effectuée avant de les soumettre au vote. Ainsi, à main levée, par 59 oui et 1 abstention,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2017/10
- ayant entendu le rapport de la Commission technique,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation du lit et des berges de la Petite Gryonne pour un montant total de **Fr 565'000--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** l'investissement net la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par le comptes 470.3310 (cours d'eau),
4. de **DONNER** à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10. Nomination de la Commission de Gestion 2017/2018

M. le Président Jean-François THEUBET invite les Présidents des partis à proposer leurs candidats pour la nomination de la Commission de gestion.

L'élection s'effectue à bulletin secret.

Afin de laisser le temps aux scrutateurs de procéder au décompte des bulletins, M. le Président, passe au renouvellement du Bureau du Conseil.

Au terme du dépouillement, le résultat de l'élection des membres de la Commission de Gestion 2017/18 se présente comme suit :

1.	32 voix – Mme Caroline GANZ DE MEYER	Parti Libéral-Radical
2.	31 voix – M. Quentin RACINE	Parti Libéral-Radical
3.	25 voix – M. Robert UNDERWOOD	Parti Libéral-Radical
4.	20 voix – M. Raphael COSSETTO	Parti Libéral-Radical
5.	19 voix – M. Neil KIRBY	Parti Les Verts
6.	17 voix – Mme Mélodie MORET	Parti Socialiste
7.	17 voix – M. Florian DAVEN	Parti Socialiste
8.	16 voix – M. Philippe RUCHET	Parti UDC (suppléant)
9.	15 voix – M. Timothée VODOZ	Parti UDC (suppléant)

11. Renouvellement du Bureau du Conseil

M. le Président propose que l'élection se fasse par acclamation. L'Assemblée accepte et les candidatures suivantes sont enregistrées :

Parti Socialiste	:	Mme Eliane FAILLETAZ	Présidente
Parti Libéral-Radical	:	M. Roberto VALTERIO	1 ^{er} Vice-président
Parti UDC	:	Mme Janique BONZON	2 ^{ème} Vice-présidente
Parti Les Verts	:	Mme Marie OULEVEY-CIOMPI	Scrutatrice
Parti UDC	:	M. Alain BAUDY	Scrutateur
Parti Socialiste	:	Mme Céline PINI	Scrutatrice-suppléante
Parti Les Verts	:	M. Manuel DULEX	Scrutateur-suppléant

Les applaudissements du Législatif valident l'élection des membres du Bureau du Conseil pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

12. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement

La démission de Mme Maria DUARTE appelle à son remplacement au sein du Conseil cité en titre. Pour ce faire, le groupe socialiste propose M. André BAUMANN.

Cette proposition est acceptée et validée par l'Assemblée.

13. Communications municipales.

1. M. le Municipal Nicolas CROCI-TORTI donne lecture de la communication de l'Exécutif intitulée « Réflexion sur l'aménagement du centre du village d'Ollon »

M. Manuel DULEX remercie la Municipalité pour cette information et, en regard de celle-ci, annonce que le Groupe des Verts renonce à déposer la motion annoncée lors du précédent Conseil. Il se réjouit de la volonté de l'Exécutif d'entrer dans cette démarche participative en y impliquant les commerçants, les instances politiques et les sociétés locales. Pour M. le Conseiller, c'est porteur d'espoir pour un travail harmonieux et constructif dans le cadre de ces futures réalisations.

M. Robert SCULATI relate qu'à Vevey, dans le cadre du réaménagement de la Place du Marché, les citoyens habitant dans un proche périmètre, peuvent s'inscrire pour participer à la réflexion de la Commission nommée par le Conseil Communal et seront choisis par tirage au sort. Il trouve cette idée intéressante et la propose pour Ollon.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI prend note de cette suggestion mais fait remarquer que la Commission boyarde sera composée de 15 membres et que les enjeux ne sont pas de la même envergure que ceux de la ville de Vevey. Il est d'avis qu'entre les délégués des partis qui sont bien représentatifs de la population, les Sociétés locales et les commerçants qui ont majoritairement leurs échoppes à proximité du Centre du village, les idées et avis ne manqueront pas. Toutefois si un habitant tenait absolument à faire partie de cette Commission la porte n'est pas hermétiquement fermée.

2. M. le Municipal Nicolas CROCI-TORTI donne lecture de la communication de l'Exécutif intitulée « Inauguration officielle des « Bains de Villars »

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

14. Propositions individuelles.

1. Mme Eliane FAILLETAZ relate le fait qu'elle ait récemment voulu emprunter le sentier allant de Villars à la Verneyre et a été surprise de constater que celui-ci n'existait tout simplement pas. Elle demande ce qu'il en est, tenant compte du fait qu'un préavis a été accepté en 2015, et par là un crédit de Fr. 57'000.--, pour entreprendre la réalisation de ce chemin pédestre.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond qu'avant de pouvoir débiter les travaux il a fallu contacter tous les propriétaires des terrains concernés par le tracé et négocier des droits de passage, ce qui implique de longues démarches. Les travaux sont prévus dans le courant de cet été.

Mme FAILLETAZ considère que l'Office du Tourisme est manifestement mal informé puisqu'il lui a été indiqué que ce chemin était praticable !...

M. le Municipal LACK veillera à rectifier l'information auprès des collaborateurs de cet Office.

2. M. Dominique DIETRICH demande quelle est la manière correcte à appliquer pour l'énoncé des conclusions des préavis qui sont soumises au vote du Conseil. Ce soir, il a remarqué que certains rapporteurs ne les ont pas systématiquement lues.

M. le Président Jean-François THEUBET répond qu'elles doivent figurer à la fin de chaque rapport, avec le détail du vote de la Commission. Toutefois, par gain de temps, lors de

la lecture devant l'Assemblée, il peut être si dit simplement « *accepter les conclusions du préavis* », partant du principe qu'elles figurent dans le préavis, dans le rapport des commissions et, comme ce soir, sur l'écran.

3. M. Marc-Henri DUC considère que l'ouverture estivale du Col de la Croix est intervenue bien trop tardivement. Il compare avec celle des Cols du Nufenen ou la Furka qui culminent à plus de 2400 mètres et qui est intervenue à la même date. Il estime qu'il devrait y avoir un peu plus de souplesse dans les dates d'ouverture ou de fermeture quitte à saler ou déblayer quelque fois la chaussée en cas de mauvaises conditions. M. le Conseiller constate et regrette que ce Col ait été l'un des derniers du Pays à être ouvert alors qu'il relie 2 villages et qu'il est un point de liaison avec la Suisse allemande.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que le Col de la Croix est le seul col du Canton dont la route est communale. Afin d'éviter des coûts conséquents, la Municipalité n'a pas voulu le déneiger trop vite et ne voulait pas devoir procéder à son salage.

4. Mme Cécile AMATEIS signale que le nouveau banc qui est installé sur le Chemin de Provence et celui près du Grand Châtaigner à Antagnes étaient mal fixés au sol.

M. le Municipal Alain DERIAZ prend note de la remarque et demandera au Service des Forêts qu'il fasse le nécessaire.

5. M. Pierre MEYLAN explique que pour permettre à toutes les classes de Villars d'aller à la Piscine il faut que, certains jours, les cours puissent débuter dès la première heure. Comme la Législation l'exige, un responsable technique du CDS doit être présent dès l'ouverture, ce qui signifie que deux matinées par semaine un employé devra commencer 40 min. plus tôt. Pour cette raison, la Direction des Ecoles va solliciter l'accord de la Municipalité afin qu'elle prenne en charge l'augmentation de cette charge salariale. M. le Conseiller explique que contrairement à la piscine d'Ollon, intégrée au complexe scolaire, un enseignant n'est pas habilité à assumer cette responsabilité.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond que cette problématique est en discussion depuis plus d'un mois et demi entre la Direction des Ecoles, M. ASCHWANDEN et la Municipalité et que la décision n'est pas du ressort du Législatif. Il s'étonne toutefois que l'Ecole attende la dernière semaine de l'année scolaire pour adresser sa missive à l'Exécutif. Il indique cependant que ce dernier acceptera la demande des Ecoles.

La prise de parole pour des propositions individuelles n'étant plus sollicitée, M. le Syndic annonce les prochains préavis qui seront prochainement déposés, à savoir : Pour octobre : l'Arrêté d'imposition 2018, probablement le Règlement sur la Taxe de séjour des Résidences secondaires (actuellement en attente de la validation du Canton), le PPA sur les Zones réservées (qui sont actuellement à l'enquête), un préavis pour le dépassement de la Piscine de Villars, et un pour la réfection des canalisations des égouts de Bretaye à Villars qui doivent être entièrement refaites. Concernant la séance du mois de décembre, sont prévus : le budget 2018, le Crédit d'étude pour la Step régionale, le Règlement des eaux usées, éventuellement le préavis pour la Turbine de la Rippaz et le PPA du Club Méditerranée.

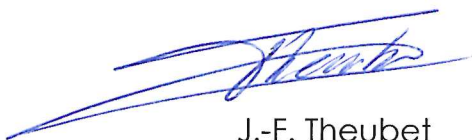
Arrivé au terme de son mandat, M. le Président Jean-François THEUBET adresse quelques mots à l'Assemblée et se fait l'auteur de quelques définitions humoristiques du rôle et des tâches du premier citoyen de la Commune, de la Municipalité et du Conseil Communal. Il termine en adressant les remerciements d'usage à la Secrétaire, à l'huissier et aux

collaborateurs du Greffe Municipal pour leur précieuse aide et souhaite une belle année de présidence à Mme Eliane FAILLETAZ.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.15.

Pour marquer la fin de cette première année de Législature et prendre congé de M. le Président Jean-François THEUBET, l'Assemblée est invitée à se rendre à la Grande Salle pour une agape bien achalandée.

Le Président



J.-F. Theubet



La Secrétaire



E. Jelovac



24 novembre 2017

